

Groupe de Réflexion « Dombes »

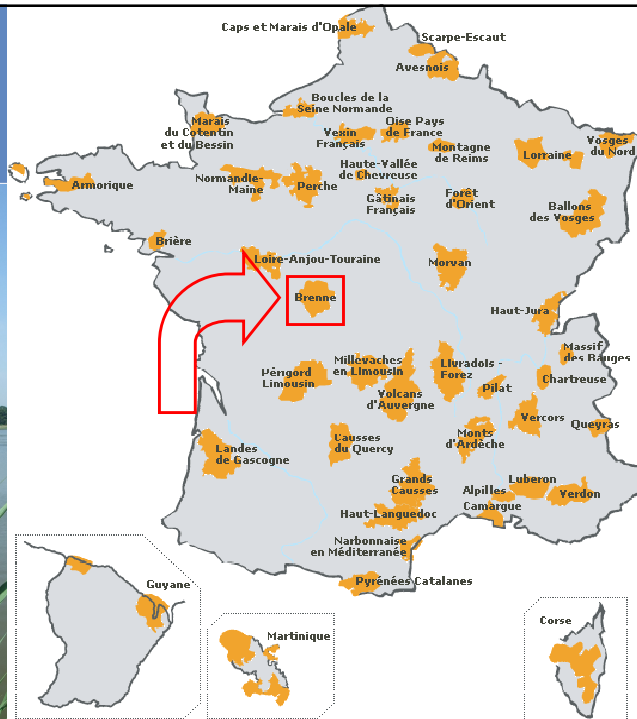
Étude d'une charte de PNR



Commission « Activités économiques



Localisation



Localisation



Quelques données sur le territoire



- Situé dans le centre de la France, dans le département de l'Indre.
- 46 communes pour une superficie de 167 200 hectares : 32 430 habitants.
- Mosaïque de milieux naturels : étangs (grande Brenne), vallées, forêts, prairies...

4

Quelques données sur le territoire




- Territoire défriché et étangs mis en eau par les moines au XI^{ème} siècle (1300 étangs), 3^{ème} région française d'étangs.
- 225 exploitants d'étangs, 1200 tonnes de poissons /an, 60 % de carpes.
- Espèces invasives et prédatrices (ragondins, jussie, cormorans...).

Historique de la création du PNR



- Création du PNR en 1989, de la volonté commune des acteurs et responsables locaux.
- Dans le but de lutter contre la déprise de leur territoire et de préserver et valoriser leurs patrimoines.
- En 1998, une deuxième charte est approuvée pour la Brenne.

6

	AXES	MESURES	PROJETS
<p>La Charte</p> <p>Appui aux initiatives locales</p> <p>Service à la population</p> <p>Valoriser les ressources locales</p> 	Axe 1 - Préserver, gérer et valoriser l'espace et les patrimoines	Mesure 1 - Maintenir un espace géré et entretenu et préserver la diversité biologique	Inventaires, études, recherches et suivi d'espèces Réseau d'espaces protégés Espèces à problèmes Forêt et chasse Gestion contractuelle
		Mesure 2 - Contribuer à une bonne gestion de l'eau	Eau et pisciculture
		Mesure 3 - Préserver et gérer le patrimoine paysager	Sauvegarde et valorisation des paysages Insertion paysagère et nuisances Urbanisme et architecture
		Mesure 4 - Préserver et valoriser le patrimoine culturel	Inventaires et recherches en patrimoine culturel Sauvegarde et restauration du patrimoine bâti Valorisation muséographique
	Axe 2 - Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique	Mesure 5 - Soutenir les initiatives locales et dynamiser la vie économique	Appui aux initiatives locales Service à la population
		Mesure 6 - Valoriser les ressources locales	Valoriser les ressources locales
		Mesure 7 - Développer un tourisme respectueux de l'environnement et une offre de qualité	Tourisme de nature Réseau d'espaces protégés Randonnées et activités de pleine nature Patrimoine et lieu de visite Hébergement et restauration Information, communication et promotion touristique
	Axe 3 - Agir pour un projet de vie locale, renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et mobiliser autour du projet du Parc	Mesure 8 - Agir pour la revitalisation du territoire	Service à la population Logement et amélioration de l'habitat Action culturelle
		Mesure 9 - Contribuer à une meilleure gestion des déchets	
		Mesure 10 - Investir pour l'avenir en faveur des jeunes	Les jeunes, acteur du territoire Actions éducatives
		Mesure 11 - Contribuer au développement culturel, facteur de bien social	Action culturelle
		Mesure 12 - Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc	Information, communication, promotion du Parc Sensibilisation et éducation au territoire Maison du Parc Manifestations Echanges et coopération

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique





« Le Parc affirme que la sauvegarde du patrimoine naturel de la Brenne passe par le maintien des activités humaines s'exerçant sur ces territoires, celles-ci devant rester compatibles avec une utilisation rationnelle du patrimoine naturel, garantie d'un développement durable et du maintien de la biodiversité »

8

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ ART. 20 Créer une dynamique locale

- L'accent sera porté sur le développement des initiatives locales, la détection et le soutien aux porteurs de projets et la mise en œuvre d'actions en faveur des entreprises existantes.

- L'objectif est de susciter une véritable dynamique locale.

- Pour ce faire, le parc développera son action dans 4 directions.

9

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Accueil, information et appui aux porteurs de projets

- L'objectif poursuivi est d'aider à l'éclosion de projets, de mieux détecter et conseiller les porteurs de projets.

- Labellisé « Points Chance » par l'ANCE, le Parc continuera à jouer son rôle d'accueil pour les créateurs comme pour les entreprises existantes.

- Outil d'analyse de suivi et d'aide à la décision : observatoire économique.

- Coopération renforcée avec l'ANPE et la MIFE.

10

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Appui financier

Le Parc a mis en place des outils financiers spécifiques :

- fonds d'avances remboursables, prêts sans intérêts pour les petits projets
- fonds de garantie
- fonds d'investissement local.

Ces trois outils ont été reconnus parmi les 80 « plates-formes d'initiatives locales » constitutive de France Initiative Réseau.

Il est nécessaire que ces fonds soient recapitalisés afin d'atteindre l'équilibre et l'efficacité optimale, et doivent se diversifier vers l'aide à l'innovation. ¹¹

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Animation économique générale

Le Parc aidera à l'installation, au développement et à l'adaptation des entreprises artisanales et commerciales, en partenariat avec la CMA et la CCI.

Il encouragera les rencontres et rapprochements entre acteurs économiques et apportera son appui au « Club des entrepreneurs du PNR de la Brenne », récemment constitué, ainsi qu'à toutes les opérations collectives, manifestations, concours, bourses d'opportunité...

Le Parc fera partager son projet à l'ensemble des entreprises et les sensibilisera aux démarches de performance environnementales. ¹²

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Formation et services aux entreprises

Le Parc poursuivra les actions initiées au travers de formations-actions à la carte pouvant concerner tous les aspects de la vie de l'entreprise ou tous les porteurs de projet.

Il poursuivra son action entreprise dans le cadre des « ateliers de gestion » avec une évolution possible vers les ateliers de gestion.

Le Parc disposera d'un fichier mis à jour en permanence dans les locaux d'activités et terrains disponibles pour l'accueil des entreprises.

13

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ La Maison de l'Entreprise

La Maison de l'entreprise est conçue comme un véritable centre de ressources qui assurera l'interface entre les entrepreneurs, les porteurs de projets et l'ensemble des partenaires à l'économie et de la formation.

La Maison de l'Entreprise regroupera en un seul lieu l'ensemble des fonctions évoquées à l'article précédent.

14

Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Valoriser les ressources locales

Art 23. L'agriculture et l'agro-alimentaire

Le Parc s'attachera, par convention avec la chambre d'agriculture, à :

- aider à la transmission d'entreprise et à l'installation des jeunes ;
- favoriser les investissements nécessaires au maintien des exploitations et à la diminution de leur charge ;
- mettre en valeur le pôle de formation-recherche des Aged au Blanc ;
- appuyer l'implantation et le développement d'entreprises de transformation (fromageries, abattoirs...).

15



Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Valoriser les ressources locales

Art 24. La valorisation de la marque « Parc Naturel Régional ».

Le Parc encouragera la structuration des filières locales, l'organisation des producteurs locaux, le développement des circuits courts de commercialisation, la recherche de la qualité, la diversification des produits et leur transformation sur place, ainsi que l'appui technique, la promotion et la commercialisation.

Il encouragera l'exploitation de la marque « Parc Naturel Régional de la Brenne » aux produits issus et transformés sur le territoire du Parc.



Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Valoriser les ressources locales

Micro-filière de produits régionaux

- Création d'une véritable micro-filière de produits régionaux dotée d'un réseau de points de vente-dégustation « collectifs » bien répartis sur le territoire.
- Une charte de qualité garantissant au consommateur l'origine des produits et leur qualité irréprochable sera établie, et permettra l'attribution de la marque-parc.
- La Boutique du Parc sera le lieu privilégié de promotion de ces produits.
- Le Parc aidera par ailleurs la recherche et la mise au point de nouveaux produits permettant d'élargir la gamme des produits et la création d'ateliers de diversification dans les exploitations.

17



Valoriser les potentialités et les ressources locales et agir pour le développement économique



■ Valoriser les ressources locales

L'aquaculture

- Une structuration de la filière est indispensable, la transformation et tout ce qui y concourt en constituant la priorité (qualité sanitaire et génétique du poisson), stockage estival, recherche de nouveaux produits et de nouveaux marchés, et identification des produits par la marque-parc.
- La valorisation des sous-produits est un second objectif, afin de diminuer le prix des filets de carpe (cuir, laitance, soupe de carpe...).
- En ce qui concerne la production, la Brenne est avant tout une zone de pisciculture en étangs, qui continueront à fournir l'essentiel de la production.

18



Bilan des actions du PNR



BILAN EVALUATIF DE LA CHARTE 1998 – 2006

19

Bilan des actions du PNR

E- MESURE 5 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET DYNAMISER LA VIE ÉCONOMIQUE

Article 20 - Créer une dynamique locale

Le succès de la plate-forme d'initiatives locales « Brenne Initiatives », qui depuis sa création en 1992 a soutenu 375 projets de création ou développement d'entreprises et d'activités, est un bon reflet du rôle que tient le Parc dans le développement économique local. Cette plate-forme est portée par l'association de développement économique du Parc (ADEP) et son comité des engagements constitué uniquement d'entrepreneurs et acteurs de la vie économique. L'ADEP est aussi un organisme de formation qui organise des « ateliers de gestion » à destination d'un public peu mobile.

Le soutien à la création d'activités s'est également traduit par l'organisation (à deux reprises) d'un concours à la création d'entreprises, et celle d'un concours junior avec le lycée Pasteur du Blanc, qui en est à sa 4^e édition.

Autre opération marquante : une nouvelle ORAC qui, en l'espace de deux ans, est intervenue auprès de 70 entreprises artisanales et commerciales.

Deux lacunes par rapport à la charte :

- pas assez d'investissement sur la « performance environnementale »,
- l'observatoire économique n'a pas vu le jour.

20

Bilan des actions du PNR



E- MESURE 5 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET DYNAMISER LA VIE ÉCONOMIQUE

Article 20 - Créer une dynamique locale

Article 21 - La Maison de l'Entreprise

La Maison de l'Entreprise, qui regroupe les acteurs économiques du Parc est une réalité depuis 1998. C'est un bâtiment, fort modeste, à la Maison du Parc, mais c'est surtout un réseau de l'ensemble des acteurs économiques du territoire (rappelons le partenariat étroit avec les chambres consulaires, et en particulier la Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Article 22 - Améliorer les infrastructures et l'environnement des entreprises

Malgré quelques tentatives, le Parc n'est pas intervenu dans le développement des TIC, qui répond principalement de l'action du Conseil général ou des communautés de communes.